



Réf. Farde e-Assemblées : 2388708

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/03/2021

Objet : Subside à l'asbl "Espace Cultures & Développement" : 9.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2021 et sous réserve de l'adoption dudit budget par le Conseil Communal et l'approbation par l'autorité de tutelle;

Considérant que la lutte contre l'exclusion numérique des femmes, et en particulier des femmes migrantes, est un objectif du plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes à la Ville de Bruxelles ;

Considérant que un subside a été octroyé à la cellule égalité des chances dans le cadre de l'appel à projet pour l'égalité des chances de Bruxelles Pouvoirs Locaux, afin de réaliser un projet de lutte contre l'exclusion numérique des femmes ;

Considérant que l'asbl Espace Cultures et Développement détient une expérience certaine en matière de formation de divers publics pour lutter contre l'exclusion numérique et que cette asbl a donc été proposée comme partenaire dans le cadre du projet subsidié par BPL ;

Considérant que dans le cadre de ce projet, 5 modules de formation seront animés en 2021 par l'asbl Espace Cultures et Développement en collaboration avec la Centrale d'Emploi de la Ville, la Maison de quartier Anneessens, l'asbl Entraide BXL, l'asbl Centre TEFO et l'asbl Formosa qui assureront la mobilisation du public cible ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 9.000,00EUR est octroyé à l'asbl Espace Cultures et Développement sur l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2021, sous réserve de l'adoption dudit budget par le Conseil Communal et l'approbation par l'autorité de tutelle, pour réaliser le projet "Lutter contre l'exclusion numérique des femmes".

Annexes :